

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet HINDERCHIED RECUPERATION sur la commune principale de l'AIOT ROUTE DE RANDAN - LES FRICHETTES 63310 ST PRIEST BRAMEFANT.

La référence de votre dossier est A-3-QP7NTLHTD et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/06/2023 à 11h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **44027501400031**

Organisme : **BSC ENVIRONNEMENT**

Fonction : **Gérant**

Personne morale

N° SIRET **84468668300013**

Raison sociale **HINDERCHIED RECUPERATION**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

CHAMBLEVE

15350 CHAMPAGNAC

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **HINDERCHIED RECUPERATION**

Description des activités :

Les activités du site sont les suivantes: - Collecte tri et transit de métaux ferreux et non-ferreux, cette activité sera exercée sur une surface inférieure à 1000 m². - Collecte tri et transit de déchets dangereux (iniquement des batteries électrolytiques contenant du plomb). - Centre VHU (demande d'agrément en cours). La surface exploiter pour le centre VHU est inférieure à 100 m². Le centre de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux sera implantée sur le site. il s'agit de l'activité principale. cette activité se fera sur une dalle en béton étanche. La plate-forme bétonnée sert pour le déchargement et le tri de métaux collectés. Les engins utilisés sont une pelle à pneu munie d'un petit grapin et d'un chariot élévateur. l'ensemble de ces engins sont conduits par du personnel formé. La surface est bétonnée (800 m²), le stockage des métaux se fera dans des box séparés par des cubes de bétons et dans bennes positionnées à proximité immédiate de cette aire en béton : • 3 bennes de 30 m³ pour les métaux ferreux • 3 bennes de 15 m³ pour les métaux non ferreux (inox, cuivre, aluminium). Le centre VHU est composée d'une aire couverte de 50 m² et d'une aire de stockage en béton étanche, les eaux pluviales de l'ensemble des installations sont collectées et dirigées vers un séparateur hydrocarbure. Le stockage des VHU dépollués se fera sur une dalle béton à proximité immédiate de l'aire de stockage des métaux, la capacité sera de 10 VHU. La société intègre un équipement complet de dépollution. Les installations seront conformes à la réglementation en vigueur. Le sol de l'aire couverte et de l'aire de stockage des VHU est entièrement imperméabilisé par une dalle en béton, une bordure est existante afin de contenir un éventuel écoulement ou les eaux d'un incendie vers le séparateur hydrocarbure. Le centre de transit de déchets dangereux sera uniquement un stockage de batteries, qui se fera dans sous le auvent situé à proximité des bureaux du site, dans des géobox adaptés à l'abri des eaux météoriques, et le stockage sera inférieur à 1 tonne.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

ROUTE DE RANDAN - LES FRICHETTES

63310 ST PRIEST BRAMEFANT

X : 734171

Y : 6547303

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 800 m2	D	
2718	2718-2	Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	Quantité susceptible d'être présente 1 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **200**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux pluviales de l'ensemble des installations sont collectées et dirigées vers un séparateur hydrocarbure, avant rejet vers le milieu naturel.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

les eaux pluviales sont traitées par un séparateur hydrocarbure, qui sera nettoyé autant que de besoin, à minima une fois par an.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les eaux rejetées ne sont que des eaux pluviales de ruissellement de l'aire béton de stockage des métaux et VHU.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets éventuelles, ne sont que des déchets de bureau, ils sont collecté et éliminé vers une filière agréée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **La défense incendie du site est composée d'extincteurs répartis judicieusement et en nombres suffisant respectant les règles assurancielles.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

La défense externe contre l'incendie est assurée par plusieurs poteaux d'incendie normalisés d'une capacité de 60 m³/2h, (PI n° 11) un autre situé à 300 m (PI n°1) qui sont en place sur la voie publique. Un autre est situé à environ 550 m des installations. Ils sont contrôlés tous les ans par la collectivité, ces 2 PI sont conformes.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Autorisation de dépôt.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

HINDERCHIED 6 St Priest 26.09 1.2000 PDF.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan de masse v1.pdf